

Madame Elsa LANG RIPERT, présidente du conseil scientifique, ouvre la séance à 9h35. Elle laisse la parole à madame Martine JACQUES qui liste les points à l'ordre du jour et présente mesdames Victoria DAVID et Léa CHIMENE qui remplacent, en tant que représentantes des doctorants, madame Océane VILCHES et monsieur Mohamed ALI ELMI.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022

Trois membres du conseil ne prenant pas part au vote, le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022 est **approuvé avec onze voix pour**.

2 – Point sur la composition du conseil

Après lecture de l'article 17 des statuts de l'INSPE de Bourgogne, madame Martine JACQUES propose les modifications suivantes :

- réduire le nombre de personnalités scientifiques extérieures à deux au lieu de quatre ;
- ne plus solliciter la présence des deux représentants des masters 2 recherche ou des masters 2 mixtes avec parcours recherche.

Monsieur Frédéric METIN soumet l'idée que soit précisé expressément que les désignations par la directrice de l'INSPE doivent se faire sur proposition du conseil scientifique.

2

La nouvelle rédaction (comme formulée ci-dessous) des statuts de l'INSPE est proposée et **approuvée unanimement** par l'ensemble des membres présents ou représentés.

« Article 17 :

Le conseil scientifique se compose du·de la directeur·rice de l'INSPE, du·de la chargé·e de mission recherche de l'INSPE, de deux représentant·e·s des doctorant·e·s et deux BIATSS désignés par le·la directeur·rice de l'INSPE après appel public à candidature ainsi que deux personnalités scientifiques extérieures désignées par le·la directeur·rice de l'INSPE sur proposition du conseil scientifique. Cette composition est complétée par deux membres désignés par chaque directeur·rice de laboratoire participant aux activités de recherche de l'INSPE. »

« Article 19 :

La durée du mandat est de 5 ans, avec renouvellement tous les 3 ans du collège des représentant·e·s des doctorant·e·s. »

3 – Bilan à mi-parcours des projets financés

La présidente du conseil scientifique précise que les fiches navettes ont été envoyées à tous les bénéficiaires d'un BQR, puis elle laisse la parole à madame Chantal CLERC qui présente et commente le bilan à mi-parcours des projets financés.

La responsable administrative de l'INSPE rappelle que pour cette année civile le budget total du BQR est de 19 000 € réparti de la façon suivante : 10 711 € en fonctionnement et 8 289 € en masse salariale.

Lors du conseil scientifique du 28 janvier 2022, un montant total de 14 562 € a été accordé (6 273 € en fonctionnement et 8 289 € en masse salariale).

Suite au retour des fiches navettes, il apparaît que l'ensemble des sommes attribuées a été ou sera bien engagé cette année.

Madame Chantal CLERC informe les membres du conseil que la somme totale disponible est de 4 438 € en fonctionnement. Elle relève que l'ensemble de la masse salariale a déjà été attribué.

La chargée de mission recherche reprend la parole pour apporter les précisions suivantes :

- Concernant l'aide à l'édition accordée pour l'ouvrage intitulé « De la vocation au désenchantement » lors de la 1^{ère} campagne de BQR, madame Sandrine GARCIA est à la recherche d'un nouvel éditeur.
- Concernant l'aide attribuée pour l'organisation de la manifestation « accompagner la migration : des représentations à l'action », madame Caroline RAULET-MARCEL a émis le souhait que l'intégralité de la somme (à l'exception des frais engagés avec le site INSPÉ de Dumont) soit versée au Centre Pluridisciplinaire Textes et Cultures (CPTC) afin que l'unité de recherche devienne le seul interlocuteur financier avec le conseil régional dans la perspective d'une nouvelle demande de subvention.

Unaniment, les membres du conseil se prononcent pour que l'antenne financière de l'INSPE demeure le seul gestionnaire des crédits accordés.

Suite à la prise de parole de madame Martine JACQUES reprenant l'avancée scientifique des projets, la directrice de l'INSPE souligne avec satisfaction que la plupart des projets vont aboutir à la différence de l'année précédente.

3

4 – Évaluation des projets BQR – 2nde campagne 2022

Madame Martine JACQUES indique que les montants disponibles sont supérieurs aux demandes et explicite que tous les dossiers seront présentés et étudiés et qu'ensuite les membres du conseil délibéreront sur l'acceptation des dossiers et sur les sommes attribuées.

Ainsi, suite aux échanges lors de l'examen des différents projets et dans le respect de l'organisation arrêtée, il a été décidé ce qui suit :

- concernant la demande de madame Joelle DEMOUGEOT LEBEL pour sa participation à la 17^{ème} rencontre du réseau international francophone de recherche en éducation et formation qui aura lieu du 5 au 8 juillet 2022 à Namur (Belgique), madame Joelle DEMOUGEOT LEBEL sollicite un soutien financier à hauteur de 554 € pour une participation aux frais de mission. À l'unanimité, les membres du conseil scientifique octroient la somme de 554 €.
- concernant la demande de madame Cathy PERRET pour sa participation à la 17^{ème} rencontre du réseau international francophone de recherche en éducation et formation qui aura lieu du 5 au 8 juillet 2022 à Namur (Belgique), madame Cathy PERRET sollicite un soutien financier à hauteur de 554 € pour une participation aux frais de mission. À l'unanimité, les membres du conseil scientifique octroient la somme de 554 €.

- concernant la demande de monsieur Frédéric METIN pour sa participation au 48^{ème} colloque international sur la formation en mathématiques qui aura lieu du 14 au 16 juin 2022 à l'INSPE de Toulouse monsieur Frédéric METIN sollicite un soutien financier à hauteur de 589 € pour une participation aux frais de mission.
À l'unanimité des votants (monsieur Frédéric METIN ayant quitté la salle pendant les débats et pendant le vote), les membres du conseil scientifique octroient la somme de 589 €.
- concernant la demande de monsieur Jean-Christophe CHARDIGNY pour sa participation au 48^{ème} colloque international sur la formation en mathématiques qui aura lieu les 29 et 30 juin 2022 à l'INSPE de Draguignan, monsieur Jean-Christophe CHARDIGNY sollicite un soutien financier à hauteur de 490 € pour une participation aux frais de mission.
Le conseil scientifique réservant les aides BQR aux interventions durant les colloques, et non aux simples participations en tant qu'auditeur, le financement n'est pas accordé. Cependant les frais de déplacement pourront être pris en charge sur les crédits de la formation continue de l'INSPE.

Suite au bilan de la 1^{ère} campagne des BQR et après attribution des aides accordées lors de ce conseil, le montant restant disponible pour les demandes « au fil de l'eau » est de 2 741 € en fonctionnement.

Monsieur Jean-François GIRET souhaite que le conseil se prononce sur la possibilité de prendre en charge la venue d'intervenants extérieurs qui viendraient former à l'écriture d'articles scientifiques des doctorants et/ou des enseignants-chercheurs. Il met en exergue l'importance que revêt l'enjeu de ce type de formation. Madame Célia SCHNEEBELI, tout en reconnaissant l'existence du besoin et l'intérêt réel d'un tel projet, relève que ce financement n'est pas du ressort des aides BQR.

Ce point est soumis au vote et avec 10 voix contre et 4 voix pour, il est décidé que les frais de déplacement d'un intervenant extérieur pour une formation à l'écriture d'articles scientifiques ne peuvent pas être financés par le conseil scientifique.

4

5 – Définition des critères des demandes « au fil de l'eau »

La chargée de mission Recherche de l'INSPE propose aux membres de définir un cadrage pour les demandes dites « au fil de l'eau ».

Après examen des différents choix possibles, les critères suivants sont retenus :

- la demande doit porter sur une intervention à un colloque ;
- le montant maximum demandé ne doit pas dépasser 600 € ;
- un critère d'urgence est également retenu, dans le sens où la demande doit être étudiée avant la prochaine séance du conseil scientifique.

Concernant le processus d'évaluation, il est décidé que les demandes « au fil de l'eau » seront envoyées à tous membres du conseil, sans expertise préalable, qui auront 7 jours pour se prononcer. Pour l'octroi ou le refus du financement demandé, seuls les voix exprimées seront prises en compte.

6 – Printemps de la recherche 2022 et organisation d'un colloque

Madame Martine JACQUES apporte quelques précisions relatives au printemps de la recherche en éducation. Cette 8^{ème} édition porte sur la thématique « former les enseignants à l’histoire et l’épistémologie des disciplines : quels enjeux ? » et se déroule du mois de mars au mois de juin 2022.

Tout d’abord portées par des web-conférences, ce printemps de la recherche va se conclure par 2 journées en présentiel, les 8 et 9 juin à la Sorbonne. Ces deux jours seront organisés sous forme de formation reprenant un dispositif de type hackathon. L’objectif est de préparer une formation qui puisse être délivrée à des enseignants.

Contrainte par les délais, la chargée de mission recherche de l’INSPE a tout de même réussi à former une équipe avec madame Caroline RAULET MARCEL et madame Marie-Pierre GREFFET pour travailler sur la prise en compte de l’épistémologie des études littéraires dans la didactique de la littérature au 1^{er} degré. Elle propose de présenter un retour de ces deux journées lors du prochain conseil scientifique.

Pour terminer, madame Martine JACQUES évoque l’organisation d’un colloque qui se déroulerait au début du mois de juin 2023 sur deux journées autour du thème « formation et individu ». Concernant le lieu, une journée se déroulera à la maison des sciences de l’homme et la seconde sur le site de l’INSPE rue Charles DUMONT.

Elle invite les membres du conseil scientifique à s’investir et à intégrer le comité scientifique qui sera créé pour l’occasion.

L’appel à communication devra être lancé en septembre pour que le comité scientifique puisse se prononcer sur les premiers retours au mois de décembre.

De nombreuses questions restent encore en suspens comme le financement de cette manifestation, la gratuité ou non de l’inscription ...

5

En l’absence de questions diverses et l’ordre du jour étant épuisé, la présidente du conseil scientifique lève la séance à 11h00.

La Présidente du conseil scientifique



Elsa LANG RIPERT